

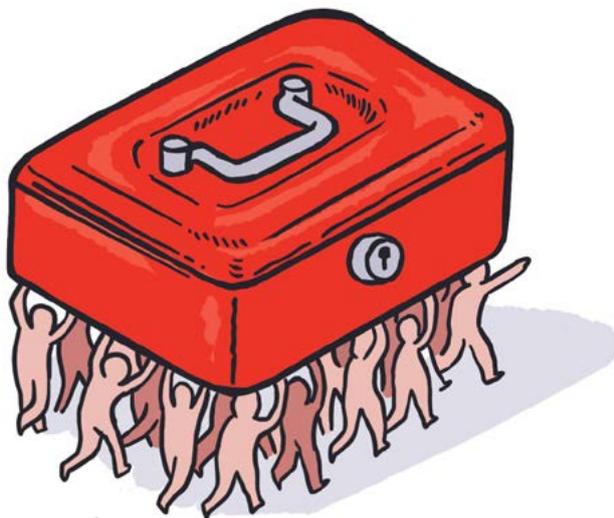
La Caisse alimentaire commune de Montpellier

Une
recherche-action
de démocratie
alimentaire

2022-2024

SYNTHÈSE

MAI 2025



Auteurs et autrices

Pauline Scherer, Marie Walser, Claire Havet, Sébastien Levionnois
Emeline Tête, Grégori Akermann, Nicolas Bricas



De la lutte contre la précarité alimentaire à une protection sociale et écologique : agir pour la transformation sociale.

L'idée de Caisse alimentaire commune a émergé en 2021 comme une hypothèse audacieuse : postuler que des habitant·e·s, des citoyen·ne·s, d'horizons et de milieux différents, en alliance avec une pluralité d'acteurs, notamment agricoles, sont capables de se réunir, de se parler, de s'engager et de penser ensemble ce que pourrait être un système alimentaire commun, répondant aux défis contemporains de la précarité, de la santé, du lien social, de la solidarité et de l'écologie, par un « bien manger collectif ».

Trois ans après, le Comité citoyen de l'alimentation et la Caisse alimentaire commune ne sont plus des hypothèses mais une expérience vécue, qui confirme la portée d'une démocratie alimentaire. C'est aussi une expérience prometteuse au regard des résultats que vous pouvez découvrir au fil de ces pages.

« Expérimenter c'est introduire une perturbation dans l'ordre établi »... La Caisse alimentaire commune, et toutes les autres Caisses expérimentales qui s'invitent aujourd'hui dans les territoires viennent perturber « l'impuissance d'agir » face à un système alimentaire complexe, opaque, verrouillé... et surtout injuste. Il est impressionnant de constater l'enthousiasme que génère ces expérimentations, en particulier chez les jeunes, dans un contexte politique qui désespère.

Elles donnent à voir des chemins, des voies de changements possibles, et interpellent tous les « concerné·e·s » (citoyen·ne·s, acteur·ice·s, chercheur·e·s, politiques et institutions...) sur leur capacité à trouver le courage de défendre un profond changement d'approche. L'occasion, pour une fois, de "lutter pour" plutôt que "contre". Un changement qui permettra de prévenir et de relever les défis sociaux et écologiques du système alimentaire. Il s'agit de renouer avec la puissance de notre histoire politique de solidarité, de protection sociale et d'émancipation, pour faire face au contexte qui est le nôtre, celui des reculs environnementaux, de la paupérisation et des menaces sur la démocratie.

Si la Caisse alimentaire commune ne saurait aujourd'hui constituer un modèle ou une solution, si elle n'est qu'une « jeune pousse » de ce que sera un jour une Sécurité sociale de l'alimentation, elle propose des repères concrets et scientifiques, pour mettre en place, dans les territoires, des laboratoires vivants qui sont autant de mises en mouvement politique. Cela afin de déjouer les inégalités et les dominations, porter des transformations alimentaire, écologique, économique, sociale et démocratique, et tenter de faire advenir un projet universaliste d'accès à une alimentation choisie et de qualité, en alliance avec des producteur·ice·s et des travailleur·euse·s justement rémunérés, sur une planète habitable car protégée, pour nous et pour les générations à venir.

| Sommaire

Cadre de l'expérimentation

p.4

- Qu'est-ce qu'une recherche-action de démocratie alimentaire ?
- Qui sont les participant·e·s à l'expérimentation ?
- Qui sont les points de vente conventionnés ?
- Comment cotisent les participant·e·s ?

Résultats de la phase 1 (2022-2024)

p.7

- Accessibilité à l'alimentation durable et lutte contre la précarité alimentaire
- Soutien à une offre alimentaire durable
- Dynamique de démocratie alimentaire

Perspectives politiques

p.14

- Solidarité et justice sociale au coeur de la démocratie alimentaire
- Les chemins pour renforcer la démocratie alimentaire
- Vers une conquête sociale ? La Sécurité sociale de l'alimentation en ligne de mire

La Caisse alimentaire commune



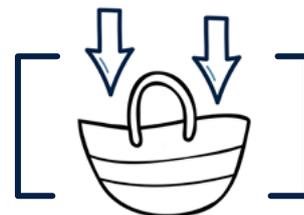
Un Comité Citoyen de l'Alimentation :

instance de gouvernance de la Caisse, composée de 61 habitant-e-s de la Métropole, dont la moitié sont concerné-e-s par la précarité



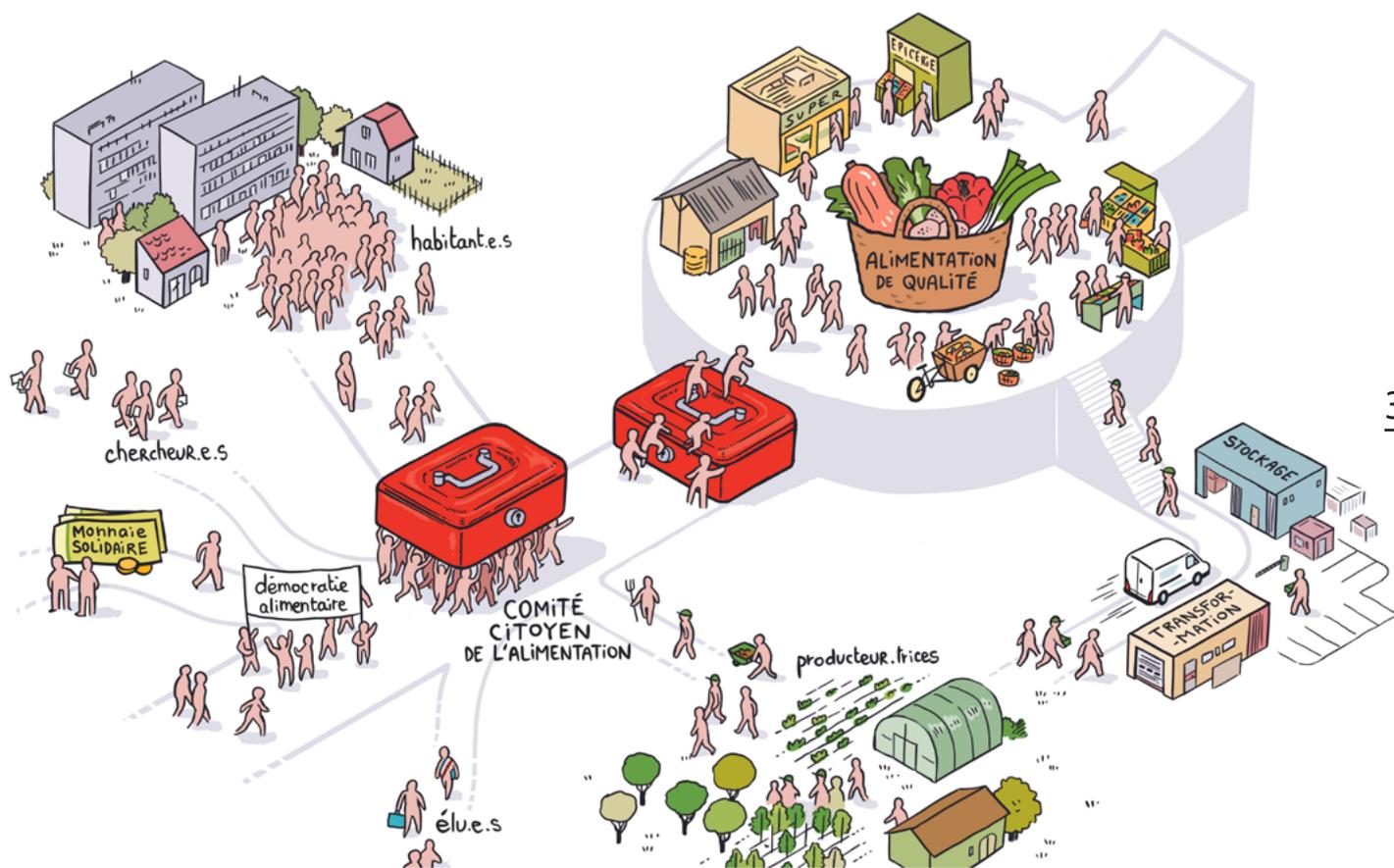
Budget collectif :

abondé par des cotisations (chacun-e cotise chaque mois selon ses moyens), et des subventions publiques et privées



Un circuit de distribution conventionné :

28 producteur-ice-s, 9 artisan-e-s et 12 magasins



La MonA :

outil de transaction qui permet d'acheter des produits dans le circuit conventionné



Coopération :

mutualisation des approvisionnements et de la logistique, appui à la structuration de filières

EXPERIMENTATION 2023-2024

La Caisse permet aux 370 foyers participants de dépenser chaque mois 100 MonA (euros) dans des lieux de distribution alimentaire conventionnés, ouverts à tout-e-s, choisis par le comité (épiceries, producteur-ice-s, groupements d'achats...).

| Cadre de l'expérimentation

■ Qu'est-ce qu'une recherche-action de démocratie alimentaire ?

La Caisse alimentaire commune (ci-après dénommée « la Caisse ») est une **expérimentation de démocratie alimentaire menée à Montpellier depuis 2022** qui vise à lutter contre les inégalités alimentaires et à agir pour la durabilité des systèmes alimentaires.

Concrètement, il s'agit d'expérimenter un dispositif territorial multi-acteurs, basé sur la constitution et la gestion collective d'un budget selon un principe de redistribution, et dont le système décisionnel repose sur un Comité citoyen de l'alimentation, pensé comme un espace d'éducation populaire, de citoyenneté et de développement du pouvoir d'agir.

Le dispositif repose sur trois volets : démocratique, économique et productif.

Sur le plan démocratique, le Comité citoyen de l'alimentation, constitué grâce à une dynamique de mobilisation citoyenne sur une période de six mois, rassemble des personnes de divers milieux sociaux qui décident ensemble du fonctionnement de la Caisse (montants de cotisation, critères de conventionnement des lieux d'achats). Ce Comité est au cœur d'un système décisionnel partagé et co-construit avec des acteurs locaux (notamment économiques), des chercheur·se·s et des collectivités locales.

Sur le plan économique, la Caisse met en commun des ressources (fonds publics, privés, cotisations des participant·e·s) afin que chaque foyer participant reçoive chaque mois un budget en monnaie alimentaire (MonA) équivalent à 100 € à dépenser dans un circuit de lieux d'achats conventionnés par le Comité citoyen.

Sur le plan productif, la Caisse vise à soutenir les acteurs économiques, notamment producteur·ice·s locaux via la sécurisation de débouchés économiques, le développement d'une organisation logistique commune permettant d'approvisionner les lieux conventionnés et à terme, la construction de filières durables.

L'expérimentation a été initiée dans le cadre du programme Territoires à VivreS par un collectif d'acteurs locaux incluant des associations, des citoyen·ne·s, des producteur·ice·s, des chercheur·se·s et des collectivités locales. Elle s'inspire du projet de Sécurité sociale de l'alimentation et s'articule avec un dispositif de recherche-action dans une perspective de "**co-production de connaissances, [de] renforcement des capacités et de la puissance d'agir, [de] transformation des rapports sociaux et [de] renforcement de la démocratie**" (Maurel, 2010). En pratique, la recherche-action poursuit une pluralité d'objectifs ancrés dans différents champs théoriques :

➔ **Sécurité alimentaire durable** : "accès égalitaire [de tous les individus] à une alimentation durable de manière coordonnée et pérenne (...) [grâce à] un ensemble de mesures agissant sur l'accessibilité économique, l'accessibilité physique, l'empowerment individuel et le lien social, tout en incluant une réponse aux situations d'urgence ainsi qu'une démarche « d'aller-vers » pour limiter le non-recours." (Caillavet et al., 2021).

➔ **Système alimentaire durable territorialisé** : généralisation de l'agroécologie, végétalisation de l'alimentation, et renforcement de l'ancrage territorial des systèmes alimentaires (Couturier et al., 2017 ; Poux & Aubert, 2018 ; Billen et al., 2018 ; IPES-Food, 2021).

➔ **Justice sociale** : la perspective de justice sociale implique la redistribution (lutter contre les injustices socio-économiques) et la reconnaissance (face aux injustices culturelles et symboliques) (Fraser, 2011) mais aussi la justice procédurale (lutter contre les injustices politiques) (Rawls, 1971).

➔ **Démocratie alimentaire** : mouvement de réappropriation, par les citoyen·ne·s, des questions alimentaires via l'exercice d'une citoyenneté permettant de choisir le système alimentaire qu'ils souhaitent favoriser à travers une égale représentation et participation aux décisions le concernant (Lang, 1999 ; Paturel et Ndiaye 2019).

➔ **Solidarité démocratique** : elle fût d'abord conceptualisée comme un pouvoir d'agir permettant de s'engager librement dans la réciprocité et l'entraide. Axée sur cette entraide mutuelle autant que sur l'expression revendicative, elle relève à la fois de l'auto-organisation et du mouvement social. Elle fût ensuite abordée comme « la redistribution qui devait être organisée collectivement par les pouvoirs publics sur une base légale pour échapper à la domination inhérente à la compassion individuelle » (Laville, 2020)

Ainsi, l'**hypothèse générale** de la recherche-action est ainsi définie : **la Caisse alimentaire commune constitue un espace de démocratie alimentaire qui, nourrie par l'exercice d'une citoyenneté alimentaire articulée aux politiques publiques, est la condition d'une transformation agri-alimentaire juste, porteuse de changements en termes d'accès à l'alimentation, de pratiques alimentaires et de systèmes alimentaires vers plus de durabilité, et plus largement en termes de transformation sociale.**

Pour la vérifier, **un protocole de recherche articulant différentes méthodes d'enquête auprès de différentes parties prenantes, dans différentes temporalités** (à l'entrée dans l'expérimentation puis 6 mois à un an plus tard) a été développé. L'enquête a consisté en une observation participante du processus, un recueil de données (entretiens individuels et collectifs, questionnaires, collecte de données économiques...) et des sessions d'analyse collective et participative sous forme d'ateliers. L'analyse de l'ensemble de ce matériau de recherche vise à identifier les changements dont peut être vectrice une Caisse alimentaire commune telle qu'expérimentée ici.

Ce document est une synthèse des résultats de la première phase de la recherche-action (2022-2024). Le rapport complet est disponible sur le site tav-montpellier.xyz.

■ Qui sont les participant·e·s à l'expérimentation ?

Les participant·e·s de l'expérimentation désignent les personnes qui cotisent à la Caisse et recourent

à la MonA pour faire des achats dans le circuit conventionné. Au total, à l'issue de la phase 1 d'expérimentation, ce sont 404 foyers qui ont été enregistrés à la MonA, 376 qui ont cotisé et 370 qui ont effectué des achats avec la MonA.

On distingue deux statuts de participant·e·s :

■ **Les participant·e·s membres du Comité citoyen** : ce sont 47 personnes qui ont rejoint le Comité suite aux **actions de mobilisation des habitant·e·s** menées par le **collectif de coopération** à partir du printemps 2022. La composition sociale du Comité citoyen est représentative de celle de l'ensemble des participant·e·s à l'expérimentation. Les membres du Comité citoyen se réunissent régulièrement pour travailler ensemble au pilotage de la Caisse. Une quinzaine de nouveaux membres sont arrivés en octobre 2023.

■ **Les participant·e·s non membres du Comité citoyen** : ce sont 274 foyers qui ont été tirés au sort suite à un appel à participation (afin de constituer un panel représentatif de la population montpelliéraine en fonction de l'âge et du revenu) et 83 foyers orientés par des partenaires sociaux. Ces personnes ne prennent pas directement part à la gouvernance de l'expérimentation.

Dans l'ensemble (membres et non membres du Comité citoyen confondus), les participant·e·s à la Caisse se caractérisent par une surreprésentation de femmes : **70% pour les expérimentateur·ice·s et 81% au sein du Comité citoyen** (Montpellier : 53%). Ils sont plus **diplômé·e·s** que la population montpelliéraine : 72% ont un Bac +3, 64% pour les membres du Comité citoyen (Montpellier : 35%) et sont également plus **engagé·e·s** : 63% font partie d'une association et ce chiffre monte à 74% pour les membres du Comité citoyen, contre un tiers des français·e·s. Les participant·e·s se caractérisent aussi par une **surreprésentation de personnes en situation de précarité** : 47% vivent sous le seuil de pauvreté (Montpellier : 19%), la moitié est concernée par la précarité alimentaire et 23% ont recours à l'aide alimentaire (28% pour les membres du Comité citoyen). A noter aussi qu'une partie des participant·e·s était déjà engagée dans des pratiques alimentaires durables : 67% consomment du bio une fois par semaine (60% pour les membres du Comité citoyen) contre 34% à l'échelle de la France.

■ Qui sont les points de vente conventionnés ?

Le circuit conventionné à l'issue des 3 premières années d'expérimentation était composé de **28 producteurs-ice-s** en vente directe sur trois marchés de plein vent (Arceaux, Les Aubes, Celleneuve), **9 artisan-e-s** vendant sur les mêmes marchés, et de **12 commerces**. Les commerces représentent une diversité d'activités : épicerie associative (l'Esperlurette), coopérative (La Crèmerie), groupement d'achat (VRAC et Cocinas), supermarché coopératif (La Cagette), magasin spécialisé (Kezako, Folle Avoine, Sentier des Cévennes, Biocoop). Mais aussi une diversité de modèles d'organisation : association, société commerciale, société coopérative ; but lucratif ou non.

Ces points de vente ont été sélectionnés car répondant à des **critères de qualité** établis par le Comité citoyen lors d'une phase de conventionnement : praticité et accessibilité, qualité environnementale et santé, relation économique aux producteurs, modèle économique, gouvernance et éthique. Par conséquent, les points de vente qui ont été conventionnés correspondent à un modèle alternatif à celui de la grande distribution, et peuvent être qualifiés dans la suite du document de « **lieux de l'alimentation durable** ».

Entre février 2023 et décembre 2024, les participant-e-s ont fait circuler **531 000 MonA** (équivalent euros) dans le circuit conventionné.

■ Comment cotisent les participant.e.s à la Caisse alimentaire commune ?

Les cotisations (volontaires) des participant-e-s se sont élevées au total à 304 000 euros (soit 52% du budget de la Caisse) : **la moitié des expérimentateur-ice-s cotisent au dessus de 30 €, l'autre moitié en dessous**. Un quart des expérimentateur-ice-s cotisent en dessous de 10 €, et un quart au dessus de 110 €. La cotisation minimale est de 1 €, la cotisation maximale s'élève à 250 €. On observe un lien entre revenu déclaré et montant de cotisation, et une forte adhésion au système puisque **les participant-e-s cotisent très régulièrement**, dans 73% des cas, d'autant plus si ils sont engagé-e-s dans le comité citoyen de l'alimentation qui prend les décisions.

81% des participant-e-s ont jugé pertinent l'outil proposé par le Comité citoyen pour aider à fixer leur montant de cotisation et **86% des participant-e-s sont satisfait-e-s du montant de leur cotisation**, toute classe sociale confondue. L'adhésion à la cotisation s'exprime également dans la volonté de pérenniser le système de cotisation. En effet, 86% des participant-e-s souhaitent poursuivre leur participation à la Caisse alimentaire commune.



Résultats de la phase 1 d'expérimentation (2022-2024)

■ Accessibilité à l'alimentation durable et lutte contre la précarité alimentaire

➔ UNE RÉDUCTION DE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE DANS TOUTES SES DIMENSIONS : MATÉRIELLE, SANITAIRE, PSYCHOLOGIQUE ET SOCIALE

La Caisse alimentaire commune, via la **sécurisation d'un budget alimentaire dans des lieux proposant une alimentation durable, permet de réduire la précarité alimentaire dans ses différentes dimensions et améliore l'accès à une alimentation de qualité.**

Tout d'abord, le nombre de personnes en situation de **précarité alimentaire quantitative** (c'est-à-dire n'ayant pas assez à manger) **a diminué de moitié** entre le début et la fin de la phase 1 d'expérimentation, passant de 11% à 5% entre le début et la fin de

la phase 1. Le nombre de personnes en situation de **précarité alimentaire qualitative** (c'est-à-dire ayant assez à manger mais sans accès à tous les aliments qu'elles souhaiteraient) **a aussi été réduit de 28%**. Dans certains cas,

Une précarité alimentaire en baisse du point de vue quantitatif (50%) comme qualitatif (28%).

la stabilisation d'un budget dédié à l'alimentation a également permis de dégager du budget pour d'autres usages (loisirs, biens de consommation) et de contribuer à réduire la situation de précarité globale (numérique, mobilité). **Néanmoins, les effets en termes de sécurité alimentaire sont variables selon la composition familiale et les revenus des personnes** : pour des personnes seules, le budget alimentaire a pu doubler (c'est le cas de 12% des participant·e·s) alors que pour des familles, 99 MonA a plutôt constitué un "budget d'extras", "pas un budget alimentaire". Et bien que le recours à l'aide alimentaire ait reculé de 10%, celle-ci fait toujours partie du circuit d'approvisionnement de

12% des participant·e·s à l'issue de la phase 1 (dont 3% régulièrement).

Ensuite, **l'augmentation du budget alimentaire et le conventionnement de lieux de l'alimentation durable ont entraîné une amélioration de l'accès à des produits biologiques et locaux**. C'est particulièrement le cas pour les fruits et légumes frais, accessibles grâce à l'expérimentation en plus grande diversité, quantité et qualité. Ainsi, la part de personnes ne consommant jamais ou rarement de fruits et légumes locaux a été divisée par deux, passant de 9% à 4%.

Alors que les légumes et les fruits constituent des marqueurs sociaux (dans la mesure où leur consommation totale est liée au revenu ; Plessz et al., 2010), **retrouver un accès économique aux fruits et légumes frais et locaux** représente un changement profond et significatif dans les pratiques alimentaires. Par ailleurs, la consommation régulière de produits biologiques a augmenté de 10%, portant à 77% la proportion de participant·e·s achetant des produits biologiques au moins une fois par semaine (et à 6%, moitié moins qu'en début d'expérimentation, celle de personnes n'en consommant jamais ou rarement). **82% des dépenses en MonA concernent en effet des produits bio**, d'après l'analyse des tickets de caisse. L'accès à une alimentation plus diversifiée et bio contribue à **réduire les inquiétudes alimentaires** des participant·e·s, notamment celles liées à l'impact de l'exposition aux pesticides sur sa santé et/ou celle de ses enfants, et de fait, améliore la santé physique perçue.

Enfin, l'expérimentation montre des **effets positifs sur la situation psychologique et sociale** des participant·e·s concerné·e·s par la précarité alimentaire. D'une part, **l'utilisation de la MonA leur a permis de retrouver du pouvoir d'agir sur leur alimentation en améliorant l'accès à une alimentation choisie**. Les personnes témoignent de leur capacité (retrouvée) à choisir une alimentation qui corresponde à leurs

Une augmentation de 10% de la consommation « régulière » de produits biologiques

aspirations, préférences alimentaires et valeurs, ce qui s'**incarne notamment dans le retour d'une liberté et du plaisir dans leur rapport à l'alimentation** : "se permettre", "s'autoriser à" acheter des aliments qui procurent du plaisir pour soi ou ses proches, des "petits plaisirs", des "petits luxes". D'autre part, accéder à une alimentation de qualité contribue à **réactiver le rôle social de l'alimentation** : les participant·e·s s'autorisent par exemple à inviter des personnes chez elles ou à partager un repas, ce qui permet un raffermissement des liens sociaux (ami·e·s, famille).

« *On se fait des repas en famille [...]. J'avais arrêté parce que tu ne vas pas inviter les personnes à manger rien du tout. En famille, entre amis aussi. Ça m'a permis de reprendre une vie sociale* ».

(Une expérimentatrice, s'identifie à la classe populaire)

➔ LA MONA PARFOIS ASSIMILÉE À UNE AIDE SOCIALE

8% des personnes inscrites à la MonA n'y ont pas recours, principalement pour cause de contraintes géographiques et de démarches d'accès perçues comme complexes et contraignantes. Ainsi, la Caisse reproduit certains travers de l'aide sociale classique qui limitent son accessibilité, notamment pour les familles qui sont surreprésentées parmi les non-recourant·e·s.

En outre, bien que la Caisse se distingue de l'aide alimentaire en se fondant sur la capacité des personnes à déterminer leur montant de cotisation et à choisir librement leur alimentation dans les lieux conventionnés, **le rapport à la MonA reste différencié selon le niveau de précarité et selon le statut des participant·e·s.** Pour les membres du Comité citoyen, l'implication dans la définition des règles sur la cotisation et la politisation du sujet lors des séances du Comité induisent un rapport de confiance et de responsabilité dans l'auto-détermination de la cotisation. La MonA est donc perçue comme un volet de la Caisse alimentaire commune, un moyen de permettre l'accès à l'alimentation de qualité pour tou·te·s, et un droit.

« *Avant, si tu disais je suis obligée d'aller au secours populaire pour me nourrir, c'est une stigmatisation. Là, pas du tout. Je cotise*

moi-même pour les MonA que je reçois, à hauteur de ce que je peux, donc je n'ai pas à être stigmatisée. Et je ne le suis pas. »

(Une membre du Comité citoyen, s'identifie à la classe populaire)

En revanche, pour certain·e·s expérimentateur·ice·s non membres du Comité citoyen, qui ont un rapport plus distancié avec le projet de Caisse, **la MonA est perçue comme une aide alimentaire.** En résulte la reproduction de la stigmatisation qui peut émerger du sentiment d'appartenance à un dispositif "pour les pauvres". Certain·e·s participant·e·s ont ainsi témoigné du malaise voire de la honte d'avoir recours à la MonA, dont iels ne parlent pas à leur entourage. D'autres ressentent de la **culpabilité** de cotiser peu et **ont l'impression de "profiter" d'un système sans pouvoir y contribuer.** A l'inverse, certain·e·s participant·e·s cotisant plus que 100 euros perçoivent leur cotisation comme un don.

➔ UN « COÛT D'ENTRÉE » DANS CERTAINS LIEUX DE L'ALIMENTATION DURABLE

Pour dépenser leurs MonA, les participant·e·s doivent se rendre dans les points de vente qui ont été conventionnés par le Comité citoyen. Dans certains d'entre eux (magasins bio, de producteur·ice·s, marché paysan, supermarché coopératif), les client·e·s sont majoritairement issu·e·s des classes moyennes et supérieures, ce qui s'explique par le pouvoir d'achat suffisant dont ces populations disposent, mais aussi par la dimension sociale attachée à la fréquentation de ces « lieux de l'alimentation durable », qui participe à marquer une appartenance sociale, à être valorisé par ses pairs et à se distinguer des pratiques d'autres groupes sociaux (Johnston, 2012). Ainsi, pour la grande majorité des participant·e·s de la classe moyenne et supérieure, qui fréquentait déjà ces lieux, les routines alimentaires ne sont pas impactées par le recours à la MonA. **Pour les personnes concernées par la précarité en revanche, l'utilisation de la MonA implique bien souvent de se rendre dans de nouveaux lieux, socialement marqués, dans lesquels entrer pour la première fois peut être difficile.**

35% des participant·e·s fréquentaient déjà la Cagette avant d'entrer dans l'expérimentation.

Dans les lieux conventionnés, **les personnes concernées par la précarité se retrouvent par exemple confrontées à des prix qui peuvent être jugés inaccessibles** : “hyper chers”, “de luxe”, “inabordable”. L’incompatibilité entre des moyens limités et les normes économiques qui leur sont imposées dans ces lieux suscite alors une forme de **violence économique**. La violence peut aussi être **symbolique** : ces lieux habituellement fréquentés par une clientèle appartenant à une classe sociale plutôt aisée véhiculent des normes sociales qui imposent une vision du monde légitimée par les classes dominantes et intériorisée par les classes dominées (Bourdieu, 1970). **Certaines personnes concerné-e-s par la précarité ont pu ressentir un mépris de classe implicite** dans l’attitude ou les comportements de la clientèle des magasins, renforçant un sentiment de non appartenance aux lieux. Celui-ci peut être exacerbé pour des personnes racisées, qui se retrouvent dans des espaces majoritairement blancs et ont pu faire face à des discriminations. Même si cela ne concerne que certaines personnes, **la Caisse a pu générer des expériences d’exclusion au sein de l’inclusion : la légitimité des personnes à rentrer dans les lieux de l’alimentation durable a pu être remise en question.**

“*J’avais vraiment l’impression qu’il y avait deux mondes, et que je retrouvais pas, parmi les clients, les personnes, mais c’est peut-être moi qui me faisais cette idée.*”

(Une membre du Comité citoyen, s’identifie à la classe défavorisée)

➔ UNE APPROPRIATION SUR LE LONG-TERME DES LIEUX DE L’ALIMENTATION DURABLE

Malgré les difficultés qui peuvent être ressenties à l’entrée des lieux de l’alimentation durable par les personnes qui en étaient éloignées économiquement et symboliquement, **l’expérimentation a offert, sur la durée, des opportunités d’appropriation de ces lieux.**

D’abord, la participation au conventionnement (pour les membres du Comité citoyen) et les visites collectives des lieux (pour les autres participant-e-s) permettent de “franchir le pas” de ces lieux, de connaître leur fonctionnement, les travailleur-se-s et producteur-ice-s, ce qui rend plus facile le fait d’y retourner par la suite. Sur le long-terme, **les personnes concernées par la précarité alimen-**

taire développent au sein de ces lieux des stratégies d’appropriation qui s’inscrivent dans la continuité de leur rapport à l’alimentation. Par exemple, elles s’appuient sur leur connaissance fine des prix des produits : les produits des lieux conventionnés qui sont au même prix que dans la grande-distribution (qui reste la référence en termes d’accessibilité économique) sont systématiquement achetés. Les lieux conventionnés constituent aussi **des espaces de réconciliation avec une alimentation choisie, de qualité et valorisée.** Les personnes concernées par la précarité peuvent en effet renouer avec des produits consommés autrefois qui étaient devenus inaccessibles, ou monter en gamme sur des produits qu’elles ont l’habitude de consommer, en achetant de qualité supérieure, en bio ou local. En ce sens, la MonA est décrite comme “une aide”, “une béquille” dans une démarche de changement de pratiques alimentaires aspirant à plus de durabilité.

L’appropriation des lieux conventionnés tient aussi aux interactions avec le personnel et à la manière d’être considéré-e, qui contribuent au fait que la grande majorité des participant-e-s à la Caisse s’y sentent bien, voire mieux que dans d’autres lieux d’approvisionnement et expriment la **volonté de continuer à fréquenter ces lieux.**

■ Quel soutien à une offre alimentaire durable ?

➔ DES IMPACTS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET POLITIQUES POUR LES POINTS DE VENTE

En ce qui concerne l’impact économique de l’expérimentation sur les points de vente conventionnés, **celle-ci a constitué un soutien non négligeable pour plusieurs d’entre eux**, notamment en lien avec une augmentation du nombre d’acheteur-se-s. Bien que la part de MonA dans le chiffre d’affaires des points de vente soit un indicateur incomplet (la part de chiffre d’affaires supplémentaire généré par la MonA permettrait de mieux apprécier l’impact économique), il est à noter qu’elle devient significative dans plusieurs commerces (magasin bio, supermarché coopératif, groupements d’achats), jusqu’à atteindre 7% du chiffre d’affaires mensuel dans un magasin bio.

L'expérimentation génère également des effets sociaux dans des points de vente qui constatent une **mixité sociale un peu plus importante** dans leur fréquentation. A cet égard, plusieurs points de vente sont satisfaits de pouvoir rendre leurs produits plus accessibles à une diversité de mangeur·se·s et "permettre à des gens de manger mieux".

Enfin, à ce stade, **l'expérimentation a eu peu d'effets sur l'engagement des structures conventionnées**. Seuls les premiers points de vente conventionnés, partenaires historiques du projet, témoignent d'un sentiment d'appartenance et d'une implication forte dans l'expérimentation, les autres ayant plutôt des difficultés à se l'approprier et comprendre son fonctionnement. Ce faible sentiment d'appartenance et d'implication peut s'expliquer par la faible fréquentation d'acheteur·euse·s MonA dans certains points de vente, par l'animation limitée de la Caisse vis-à-vis des points de vente ou par le manque d'espaces de dialogue entre les différents comités de l'expérimentation et les points de vente. Le dispositif de Caisse a néanmoins permis à certaines structures (historiques mais pas que) de poursuivre des engagements politiques préexistants : accessibilité des produits, implication dans des projets de solidarité et de quartier, non discrimination, promotion de la bio et/ou du local, etc.

À noter que **la participation à la Caisse alimentaire commune ne représente aucun coût en termes financier ou de temps pour les points de vente conventionnés, ce qui renforce leur adhésion**. Toutefois, les partenaires historiques du projet et les premiers points de vente conventionnés (supermarché coopératif, groupement d'achat, épicerie solidaire, magasin bio) se sont fortement investis en début d'expérimentation pour mobiliser, informer sur le projet, accompagner les participant·e·s et salarié·e·s dans la prise en main de l'outil MonA. Aujourd'hui, la quasi-totalité des points de vente déclarent vouloir poursuivre l'expérimentation.

➔ UN DISPOSITIF QUI GÉNÈRE AUSSI DES DISPARITÉS

L'analyse des flux de MonA révèle leur inégale répartition entre les différents points de vente conventionnés. Deux magasins (coopératif et bio), tous deux situés dans le cœur de ville, captent ainsi plus des deux tiers de la MonA dépensée. Les producteur·ice·s qui vendent en direct sur les marchés se partagent 7% du flux total de MonA, tandis que les

traiteur·se·s et artisan·e·s en captent 5%. Cependant, regarder la part de chiffre d'affaires supplémentaire générée grâce à la MonA pourrait raconter une autre histoire. Pour le supermarché coopératif, le chiffre d'affaires MonA représente 3,4% du chiffre d'affaires mensuel, alors que son chiffre d'affaires apporté uniquement par les nouveaux·elles acheteur·euse·s arrivé·e·s via la Caisse ne représente plus qu'en moyenne 1,5% de son chiffre d'affaires mensuel. En revanche, pour un des producteurs, la part de chiffre d'affaires supplémentaire générée grâce à la MonA constitue jusqu'à 10% de son chiffre d'affaires. Cela met en évidence **l'importance relative de ces flux financiers pour les différents acteurs impliqués**.

Deux magasins captent à eux seuls 67% de la MonA dépensée.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette répartition des flux MonA. D'une part, des **facteurs de praticité** liés aux magasins (diversité de l'offre alimentaire, larges amplitudes horaires, praticité d'accès et positionnement géographique en centre-ville, bien desservis) qui facilitent leur fréquentation. D'autre part, des **facteurs d'« habitude »** liés aux premiers points de vente conventionnés. Ces structures, qui se sont fortement impliquées dans la démarche de mobilisation citoyenne, ont pu bénéficier d'une plus grande visibilité et, ayant été conventionnées dès les débuts de l'expérimentation, ont pu être intégrées tôt dans les routines d'achats des participant·e·s.

➔ RENFORCER LA COOPÉRATION POUR AMÉLIORER LES IMPACTS SUR L'OFFRE ALIMENTAIRE

Le projet de Caisse alimentaire commune vise à **rapprocher mangeur·se·s et acteurs économiques, de l'agriculture et de l'alimentation** (Lamine et al 2012), dans la perspective d'exercer une démocratie alimentaire pour co-construire un système alimentaire durable. Ce rapprochement a été en partie réalisé par des rencontres ponctuelles entre le Comité citoyen et des producteur·ice·s et, surtout, par le processus de conventionnement. Cependant, le sentiment d'appartenance et la participation politique des acteurs économiques dans le projet de Caisse sont bien moins importants que pour le Comité citoyen et d'autres parties prenantes, ce qui révèle l'enjeu de développer des espaces de

rencontres et d'échanges plus adaptés, notamment entre mangeur·se·s et points de vente.

Ensuite, une autre ambition du dispositif est de **rapprocher les acteurs économiques du territoire entre eux**, dans une perspective de coopération territoriale, au travers de mécanismes tels que la mutualisation des approvisionnements pour les commerces, la concentration de la demande pour les points de vente, qui permettrait à la structuration de filières territoriales. Même si de premiers travaux ont permis de rapprocher quelques commerces pour réfléchir à la mutualisation des approvisionnements, il est à noter que la plupart des points de vente n'ont pas ou peu connaissance de la composition du circuit conventionné. Ainsi, dans une perspective de coopération, **l'interconnaissance entre acteurs économiques reste à construire.**

■ Dynamique de démocratie alimentaire au sein de la Caisse alimentaire commune

➔ LE COMITÉ CITOYEN COMME CŒUR DÉMOCRATIQUE DE L'EXPÉRIMENTATION

Le Comité citoyen de l'alimentation est organisé dès ses débuts comme un espace de participation citoyenne dans lequel les membres co-décident des grandes orientations de la Caisse alimentaire commune. C'est un **espace conçu en mixité sociale** afin d'éviter la reproduction d'inégalités sociales et d'exercice du pouvoir (Loisel & Rio, 2024), et d'élaborer des dispositifs pensés à partir de celles et ceux qu'ils concernent en premier lieu. L'écueil de l'entre-soi a été évité par la mise en place d'une **démarche d'« aller-vers »** assurée par les organisations du collectif de coopération auprès des habitant·e·s des quartiers populaires. L'animation du Comité citoyen, également assurée par les organisations du collectif de coopération, cherche à garantir des conditions d'égalité dans la participation. Concrètement, cela passe par **le recours aux postures et outils de l'éducation populaire, qui visent entre autres la reconnaissance égale de la place et de la parole de chacun·e à toutes les étapes de la décision**, l'apprentissage basé sur le dévelop-

pement de connaissances en commun, la convivialité ou encore la création d'expériences collectives marquantes à même de nourrir l'engagement autour d'une cause commune. Garantir des conditions de participation égale passe aussi par le fait de lever un certain nombre de freins matériels qui peuvent entraver la participation de certains membres, en particulier les femmes, en mettant en place des actions telles que **des gardes d'enfants ou des repas collectifs.**

La participation au Comité citoyen permet pour ses membres le développement d'un pouvoir d'agir individuel et collectif. Tout d'abord, la confiance et l'écoute qui règnent dans cet espace permettent une indispensable libération de la parole, qui participe à la reconnaissance et la légitimation des vécus individuels et diminue le sentiment de honte que peuvent ressentir les personnes en précarité. Ensuite, le Comité agit comme une **"école de démocratie"**, où les membres acquièrent diverses compétences (prise de parole, débat démocratique, co-décision, animation d'un collectif) et approfondissent leurs connaissances des enjeux alimentaires grâce à des échanges avec des expert·e·s et des débats.

Le Comité est aussi un espace dans lequel se nouent des liens, permettant de rompre un isolement social ou de trouver du soutien moral, notamment pour des personnes concernées par la précarité, et de faire corps, par-delà les appartenances sociales, autour d'une "cause commune". En ce sens, c'est un espace chargé d'un **fort sentiment d'appartenance** qui contribue au développement d'une identité collective. Le pouvoir d'agir se manifeste au sein et en dehors du Comité citoyen : les personnes gagnent en confiance, prennent la parole en public (porte-parolat pour la Caisse).

Les membres du Comité citoyen se sentent plus compétents pour animer un groupe (49%), s'exprimer en public (46%) et construire un point de vue (39%).

« C'est une approche qui est irremplaçable, quoi. C'est que tu côtoies des personnes qui vivent les choses, qui les racontent avec leurs mots, leurs histoires. Donc il y a une prise de conscience qui est beaucoup plus forte. Il y a aussi un sentiment d'injustice d'autant

plus marqué. Et une conscience que... enfin... finalement, la dimension politique, je pense qu'elle émerge de ça. De la violence de ces situations, de l'injustice et de l'identification qu'on peut en faire."

(une membre du Comité citoyen)

A noter que l'engagement citoyen des membres du Comité se manifeste aussi en dehors de celui-ci, à travers l'**engagement de pratiques alimentaires durables** ou l'**engagement dans d'autres actions** bénévoles. Ce processus renforce un sentiment de contribution plutôt que de simple bénéficiaire, développant une appartenance au projet. L'investissement en temps au sein et en dehors du Comité participe, pour les personnes concernées par la précarité, à "contribuer" ou "donner une part" (Zask, 2000) d'eux-mêmes au dispositif, dans une logique de "contre-don" (Mauss, 1925). Le **pouvoir d'agir collectif du Comité s'incarne particulièrement dans les décisions communes faites par le Comité sur les modalités de cotisation et de conventionnement.**

Bien que le Comité citoyen soit un espace de participation citoyenne, son fonctionnement démocratique se heurte à des limites : le Comité reste traversé par des rapports de domination (capital culturel, social), ses membres sont soumis à des contraintes de temps, qui peuvent générer des phénomènes d'auto-censure et une appropriation différenciée des sujets. Il existe également une persistance des inégalités de genre qui peuvent se manifester dans les moments informels (tâches de care saisies par les femmes) ou dans les réunions de travail en semaine au sein desquelles les femmes sont moins impliquées (au regard de leur proportion dans le Comité), notamment en raison de contraintes familiales.

➔ DES DYNAMIQUES DE PARTICIPATION RICHES MAIS VARIABLES POUR LES AUTRES PARTIES PRENANTES DE L'EXPÉRIMENTATION

Du côté des participant·e·s non membres du Comité citoyen, malgré de fortes motivations politiques (défendre le Droit à l'alimentation pour 69%), la participation reste mitigée. A titre d'exemple, **la moitié d'entre eux·elles ne sont jamais venu·e·s à un événement de la Caisse**, leur participation se limite donc à l'achat de produits alimentaires en MonA dans le circuit conventionné. Cette participation limitée a pu générer de la frustration par rapport aux attentes (manque d'informations, de lien so-

cial), a également pu entraîner un manque de compréhension (29% ne connaissent pas l'existence du Comité citoyen) et limiter le sentiment d'appartenance à la Caisse. **La volonté de s'engager reste présente puisque plus de la moitié des participant·e·s souhaitent s'investir plus dans la Caisse alimentaire commune elle-même** (rejoindre le Comité citoyen, participer à des groupes de travail ou d'échanges dans leur quartier sur le conventionnement). Malgré un rapport distancié au dispositif, **les expérimentateur·ice·s ont vu leurs représentations évoluer grâce à la Caisse, amorçant une socialisation aux enjeux de justice sociale et de durabilité alimentaire.** Cela concerne notamment leurs perceptions vis-à-vis de la précarité alimentaire (70% des expérimentateur·ice·s), du coût de l'alimentation (53%) et de manière plus mesurée des produits bio (36%).

29% des participant·e·s ne connaissent pas l'existence du Comité citoyen et 48% n'ont jamais participé à un événement de la Caisse.

Du côté des **points de vente**, bien que l'expérimentation corresponde à leurs valeurs et projet sociopolitique, **leur participation reste, pour la grande majorité des structures, en marge de la dynamique globale de la Caisse alimentaire commune.** Les plus investis sont les membres initiaux du collectif de coopération, suivis par quelques représentant·e·s de magasins et certain·e·s producteur·ice·s, qui se sont impliqué·e·s notamment dans le groupe de travail "modèle socio-économique" et/ou qui ont participé à certains événements de la Caisse et/ou qui ont rencontré les membres du Comité citoyen et/ou qui ont accueilli un Comité citoyen sur leur ferme. **Cette participation relative des points de vente n'est pas tant liée à un manque d'intérêt pour le dispositif qu'à un manque de temps.** Les représentant·e·s de points de vente évoquent ainsi plusieurs voies d'implication pour l'avenir, qui seraient compatibles avec leurs contraintes organisationnelles : reversement à la Caisse d'une partie des bénéfices, rencontres ponctuelles avec le Comité citoyen, accès à plus d'informations, recueil de leurs avis sur le dispositif, participation ponctuelle à des groupes de travail...

➔ LA CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE VECTRICE DE CHANGEMENTS DES POLITIQUES LOCALES ?

Les collectivités locales participent à différents niveaux au projet de Caisse alimentaire commune. La Ville et la Métropole de Montpellier sont les plus impliquées : bien que n'étant ni à l'origine ni au cœur du dispositif, elles ont pris part à l'élaboration du projet en apportant un soutien financier et matériel, en mettant en relation des acteurs et en travaillant à quelques reprises avec le Comité citoyen. Le CCAS de la Ville de Montpellier puis le Conseil Départemental de l'Hérault sont devenus des partenaires opérationnels de la Caisse, par l'orientation de personnes concernées et la mise en lien avec les travailleur-se-s sociaux du territoire. Aux différents échelons, le nouveau paradigme proposé par l'expérimentation de Caisse a pu inspirer des changements d'approche dans la façon de concevoir les politiques publiques.

Tout d'abord, **les principes de la Caisse comme la mixité sociale, le pouvoir d'agir (individuel et collectif) sont reconnus comme inspirants pour les politiques de solidarité.** Bien que la Caisse reste perçue comme un dispositif complémentaire de l'aide alimentaire pour lutter contre la précarité alimentaire, elle est considérée comme une nouvelle forme d'accès à l'alimentation, qui peut agir "en prévention" là où l'aide alimentaire reste le modèle dominant pour répondre à des situations d'urgence liées à la précarité alimentaire.

“
Le Comité citoyen est très important, avec des citoyens dont 50 % sont en situation de précarité. Là aussi, pour moi, c'est une garantie de ne pas être déconnecté de la réalité.”

(une personnalité politique)

Ensuite, **la Caisse alimentaire commune, avec le Comité citoyen, sont perçus comme un référentiel en termes de participation citoyenne,** mettant en œuvre une démarche ascendante, de la mixité sociale et une participation dans le temps. L'intérêt pour la co-construction des politiques publiques avec les citoyen-ne-s est présent chez les acteur-ice-s politiques, mais reste limité à cause des contraintes de temps et un manque de compétences sur la participation citoyenne. Le Comité citoyen constitue un espace de dialogue entre citoyen-ne-s et élu-e-s mais aussi un lieu d'apprentissage mutuel.

Le fait que l'expérimentation de Caisse alimentaire commune soit née d'un collectif de coopération rassemblant une vingtaine d'associations locales amène également les collectivités à reconnaître **l'intérêt d'un partenariat multi-acteurs pour traiter la question de l'accès à l'alimentation** et le rôle de la recherche pour enrichir et montrer l'intérêt de l'expérimentation. Enfin, si les principes théoriques de la Sécurité sociale de l'alimentation étaient déjà partagés par certain-e-s acteur-ice-s politiques, leur mise en pratique à travers l'expérimentation constitue une "preuve de concept". En ce sens, **la Caisse alimentaire constitue un "mini-laboratoire pour faire changer les lignes du national"**.



| Perspectives politiques

■ Solidarité et justice sociale au cœur de la démocratie alimentaire

Ces différentes formes de participation, usages et appropriations de la Caisse alimentaire commune traduisent **l'inscription du dispositif dans diverses approches de la démocratie alimentaire**. Le Comité citoyen, par son activité, en particulier sur le conventionnement, fait de l'alimentation un objet de démocratie en lien avec les politiques publiques (Lang, 1998), mais rejoint aussi l'idée d'une démocratie alimentaire par les mouvements sociaux (Hassanein, 2003), notamment à travers un positionnement critique à l'égard du système agro-industriel, une volonté d'autonomie et d'auto-organisation de certain·e·s de ses membres. La Caisse alimentaire commune s'inscrit aussi dans un processus de démocratisation de l'accès à une alimentation durable et tend à développer une approche qui se veut systémique (Paturel, 2020) **en combinant une démocratie économique** (redistribution) **et sociale** (participation et délibération) **et en organisant une coopération** entre différents acteurs (citoyen·ne·s, acteurs économiques de la production à la consommation, élu·e·s) autour de la construction d'**un système alimentaire plus durable et juste**.

L'approche de la démocratie alimentaire nourrie par la Caisse alimentaire commune **s'articule fortement avec les dimensions de justice sociale, pour penser un nouveau modèle de solidarité démocratique**.

La perspective de la Caisse alimentaire commune est de s'inscrire dans un modèle de solidarité à contre-courant d'une logique philanthropique ou charitable, et d'une logique aidant-aidé, qui n'induisent pas d'engagement réciproque, et peuvent au contraire renforcer les rapports de domination inhérents à la compassion individuelle (Laville, 2020). **La Caisse propose une vision politique dans laquelle chacun.e prend part, contribue et bénéficie (Zask, 2019), et est acteur d'un changement de pratiques et de systèmes alimentaires, quel que soit son statut socio-économique ou sa place dans le dispositif**. Si cette approche semble bien appro-

priée et portée par la plupart des membres du Comité citoyen et certain·e·s expérimentateur·ice·s, on observe qu'elle peut-être moins comprise ou portée par d'autres participant·e·s, tant du côté des plus précaires qui peuvent la percevoir comme une "aide sociale" destinée à un public cible, que de ceux qui cotisent "plus que 100 euros" et demeurent en attente d'une contrepartie pour leur « don ».

La solidarité comme interdépendance sociale face à un destin commun, adossée à l'exercice démocratique et à une approche systémique du système alimentaire, est un horizon à atteindre, inachevé en l'état actuel de l'expérimentation. **Cette approche invite à penser la solidarité dans les systèmes alimentaires comme un contrat social**, terme qui désigne une "convention tacite et librement consentie entre les membres du corps social". Ce contrat social vise à renforcer les liens entre participant·e·s, producteur·ice·s, points de vente, citoyen·ne·s, et collectivités. Il repose sur trois piliers : la démocratie (participation, délibération), la solidarité (interdépendance) et la **justice sociale**. Il s'agit d'articuler, dans la lignée des travaux de Nancy Fraser, la **redistribution** par le système des cotisations et des achats et la **reconnaissance**, à la fois par la recherche de non stigmatisation liée à l'usage de la MonA, par l'expression et le respect des préférences et des choix, et par les mécanismes de participation et de développement du pouvoir d'agir individuel et collectif. **Cette perspective de justice sociale doit guider la suite de l'expérimentation afin de construire une action collective redistributive et émancipatrice, face aux injustices socio-économiques et symboliques**.

■ Les chemins pour approfondir la démocratie alimentaire

Une deuxième phase d'expérimentation s'ouvre pour 5 ans à travers le programme TerrAsol, financé par la Banque des Territoires. Le Comité citoyen, le collectif de coopération et l'équipe projet envisagent un approfondissement des effets et une croissance modérée du nombre de participant·e·s pour expérimenter des changements d'échelle dans la gestion et l'animation du dispositif.

7 pistes de travail, qui seront affinées avec les différentes parties prenantes, ont été identifiées pour la phase 2.

➔ Renforcer l'impact de la Caisse alimentaire sur les pratiques alimentaires des participant·e·s

> augmenter la part de MonA dans le budget alimentaire des foyers, donc augmenter le montant mensuel de MonA.

➔ Renforcer la justice sociale, dans ses deux dimensions "redistribution" et "reconnaissance"

> augmenter le montant mensuel de MonA, par foyer, en fonction de la composition familiale.

> réduire les effets de la Caisse sur la reproduction des rapports genrés en lien avec l'alimentation, faire de la Caisse un projet féministe.

> aborder les enjeux de normes alimentaires et les aspects postcoloniaux des rapports de pouvoir alimentaires (Hourcade et Mc Clintock, 2023).

➔ Renforcer la dynamique démocratique

> assurer le renouvellement du Comité citoyen et la transmission de l'expérience.

> ouvrir le Comité citoyen une fois par trimestre à tous les expérimentateur·ice·s volontaires (séances d'apprentissage, décision de conventionnement).

> renforcer le "contrôle populaire" (lisibilité des processus de décision, pleine participation, changement de rôles).

> développer les opportunités de participation d'actions collectives et d'apprentissage mutuel pour toute la communauté de la Caisse alimentaire commune.

➔ Renforcer l'accessibilité économique et sociale des points de vente conventionnés

> travailler sur une typologie plus variée de lieux conventionnés.

> creuser la question des prix des produits, aborder les effets possible du conventionnement sur les prix.

> soutenir une "alimentation durable populaire", ancrée dans une économie populaire, en lien avec les Maisons de l'alimentation solidaire et autres actions à imaginer sur le volet distribution.

➔ Favoriser l'impact économique et social de la Caisse alimentaire commune sur les points de vente dans toute leur diversité, notamment les producteurs·ice·s en vente directe

> augmentation du nombre de foyers participants.

> procéder à une "mobilisation géographique" de nouveaux expérimentateur·ice·s, dans un ou plusieurs quartiers et communes spécifiques, notamment autour des marchés de plein vent sur lesquels des producteur·ice·s sont conventionné·e·s.

➔ Structurer et renforcer le "réseau conventionné" par des actions de coopération, et soutenir la structuration et le développement d'une offre agricole et alimentaire durable

> animation du réseau de points de vente et interconnaissance au sein du réseau.

> expérimentations d'achats en commun pour l'approvisionnement, et de logistique mutualisée.

> rechercher l'implication d'un plus grand nombre de producteur·ice·s du territoire.

> engager des échanges au sein du réseau sur la planification, la sécurisation des débouchés et la co-définition du juste prix.

➔ Travailler sur de nouvelles pistes pour obtenir des effets sur le système alimentaire

> faire émerger une Caisse commune d'investissement permettant aux acteurs du système (producteur·ice·s, projets de distributions alimentaire...) de réaliser des micros investissements.

■ Vers une conquête sociale ? La Sécurité sociale de l'alimentation en ligne de mire

L'expérimentation de Caisse alimentaire commune donne à voir ce à quoi pourrait ressembler les formes et processus d'une Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) instituée : une gestion démocratique des caisses locales, l'orientation du système alimentaire à travers le conventionnement démocratique, une organisation démocratique de l'économie à travers la cotisation, un accès à une alimentation choisie, la construction d'un droit à l'alimentation.

Néanmoins, la Caisse alimentaire commune, en tant qu'expérimentation locale, présente également des limites dans son illustration de ce que pourrait être une SSA. Tout d'abord, le principe d'universalité, à travers une cotisation obligatoire, n'est pas réalisable à l'échelle locale. **Le système de cotisation volontaire peut induire un sentiment de redevabilité ou de charité**, tandis que dans une perspective de SSA instituée la cotisation obligatoire concernerait tout le monde et serait automatique (donc invisibilisée). Ensuite, les expérimentations de Caisses voient apparaître des **injonctions à développer leur modèle économique** de la part de financeurs, des citoyen·ne·s (volonté d'autonomie vis-à-vis des financeurs publics ou privés). Ces injonctions sont présentées comme un pas pour aller vers un changement d'échelle alors même qu'elles **entrent en contradiction avec le projet de SSA** dont le financement par la cotisation obligatoire a déjà été défini et éprouvé dans le régime général de Sécurité sociale. Enfin, les expérimentations de Caisses s'accompagnent d'inégalités et de compétitions (involontaires) territoriales en termes de recherche de financements, de visibilité médiatique et d'opportunités inégales entre territoires urbains et ruraux.

Finalement, partant des expérimentations de Caisses s'inspirant de la SSA, quels sont les chemins pour aller vers une SSA instituée ? Les trois ans de recherche-action autour de la Caisse alimentaire commune permettent d'identifier un certain nombre de leviers à pousser plus loin. L'expérimentation de Caisse est avant tout **une expérimentation de coopération territoriale**, notamment entre citoyen·ne·s, acteurs écono-

miques et collectivités locales. L'expérimentation montre que cette dynamique peut être fructueuse pour activer une **démocratie plus participative et directe dans le cadre d'une gouvernance territoriale**, articulée à un projet national tel que celui de la SSA. Cependant, le contexte montpelliérain a été particulièrement propice à cette coopération, ce qui n'est pas le cas de tous les territoires, renvoyant à la **problématique des inégalités territoriales**. Dans cette continuité, explorer et **développer de nouvelles coopérations** semble maintenant incontournable pour rendre propices d'autres opportunités et **espérer des changements d'échelle**. Par exemple, les entreprises non alimentaires, les organismes de sécurité sociale, les syndicats, sont des acteurs encore relativement peu intégrés. L'articulation à d'autres projets ou politiques agricoles et alimentaires territoriaux doit aussi rester une priorité. Ils peuvent, avec d'autres, être un relai pour **élargir la participation aux initiatives de Caisses** dans la perspective de construire une adhésion populaire au projet de SSA. Il s'agit aussi de pousser **la mise en réseau entre les expérimentations** pour répondre à la fois à des enjeux techniques et opérationnels (échange de savoirs, pratiques, outils, etc.) et politiques (adhésion populaire et construction du rapport de force).

*Merci
et
bravo*
**à tou·te·s
les
participant·e·s**